

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE « CARTHAGE CEMENT »

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre CARTHAGE CEMENT est suspendue à partir du **vendredi 07 décembre 2018** et ce, jusqu'à la déclaration du résultat de l'ouverture des plis des offres financières relatives à la cession du bloc d'actions du capital de la société.